

Assemblée fédérale

La session d'été a été close le 22 juin 1939. Le résumé des délibérations paraîtra prochainement comme annexe à la *Feuille fédérale*.

La session d'automne s'ouvrira le 18 septembre 1939.

Sont entrés au *Conseil national* :

M. Albert *Maag*, D^r en droit, avocat, de et à Zurich, en remplacement de M. Hans Widmer, décédé;

M. Kurt Rudolf *Düby*, avocat, de Schüpfen (Berne), à Zurich, en remplacement de M. Otto Pfister, décédé.

1319

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 23 juin 1939.)

Le Conseil fédéral a alloué des subventions aux cantons suivants:

1. Schwyz:
 - a. Pour la construction d'un chemin forestier et d'un téléphérique par la corporation de « Unterallmeind Arth », commune d'Arth;
 - b. Pour la construction d'un chemin forestier dans la commune d'Einsiedeln;
 2. St-Gall:
 - a. Pour des travaux de drainage dans la commune de Flums;
 - b. Pour des travaux de protection dans les communes d'Oberriet et Altstätten;
 3. Appenzell Rh.-Int.: Pour la construction d'un chemin de dévestiture aux lieux dits Aulen, Wees et Hemmlern, district de Rüte;
 4. Valais:
 - a. Pour la construction d'un chemin forestier dans la commune de Blatten;
 - b. Pour des travaux de reboisement dans la commune de Savièse.
-

La délégation suisse à la XX^e session de l'assemblée de la Société des Nations, qui s'ouvrira à Genève en septembre 1939, a été constituée comme il suit: Délégués: MM. Motta, conseiller fédéral, chef du département politique fédéral, à Berne; William Rappard, directeur de l'institut

Assemblée fédérale

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1939
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.06.1939
Date	
Data	
Seite	109-109
Page	
Pagina	
Ref. No	10 088 940

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.